



Feuillet : 2024/

Délibération n° 2024/113

Objet : Tarifs des concessions du cimetière communal

Département des Landes
Commune de
Saint-Martin de Seignanx



SAINT-MARTIN
DE SEIGNANX

Date de convocation :

04-12-2024

Date d'affichage :

04-12-2024

Nombre de conseillers :

*En exercice : 29

*Présents : 21 (pour les

délibérations n°106,107, 108), 20
(pour les délibérations n° 105,109, 110, 111, 112) et 21 (pour les
délibérations n° 113, 114, 115)

*Absents sans pouvoir : 0

*Absents avec pouvoir : 8 (pour
les délibérations n°106,107, 108)9 (pour les délibérations n° 105,
109, 110, 111, 112) et 8 (pour les
délibérations n° 113, 114, 115)

* Votants : 29

Les délibérations ont été
examinées dans l'ordre suivant :
N°106, 107, 108, 105 puis reprise
de l'ordre numérique à partir de
la délibération n°109.

Séance du conseil municipal
du mardi 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix du mois de décembre,
à 18H30, le conseil municipal, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu
habituel dans la salle du conseil à la mairie, sous la
présidence de Monsieur Julien FICHOT, Maire

Présents : M. FICHOT Julien, Mme GUTIERREZ Laurence,
M. PEYNOCHE Gilles (pour les délibérations n° 106,
107 et 108), Mme MOLERES Vanessa, M. POURTAU
Philippe, M. LABADIE Hervé, M. MATON Stéphane, M.
SABATHE Philippe, M. PETRIACQ Laurent, M. SALMON
Jean-Joseph, M. MILAN Bruno, Mme HARGOUS
Françoise, M. BAUCHIRE Serge, Mme MIRABEL Marie-
Christine, Mme SABATIER Nathalie, Mme DUCORAL
Hélène, Mme DARRIEUMERLOU Marie, Mme AZPEÏTIA
Isabelle, M. BRESSON Mike, Mme LANTERNE Pénélope,
M. SOORS Didier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et
peuvent délibérer valablement en exécution de l'article
L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents sans pouvoir:

Absents avec pouvoir :

M. PEYNOCHE Gilles à M. MILAN Bruno (pour les
délibérations n° 105 et 109 à 115), Mme BOINAY Marina
à M. SABATHE Philippe, Mme DREYFUS Sandrine à M.
MATON Stéphane, M. JAUREGUIBERRY Philippe à M.
BAUCHIRE Serge, M. DARDY Nicolas à M. LABADIE Hervé
(pour les délibérations n°105 à 113), Mme
DARRIEUMERLOU Virginie à Mme DARRIEUMERLOU
Marie, Mme LISSAYOU Marion à Mme HARGOUS
Françoise, Mme ROURA Florence à Mme AZPEÏTIA
Isabelle, M. VIGNES Matthieu à Mme LANTERNE
Pénélope

En conformité avec l'article L. 2121-15 du code général
des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection
d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance : Mme DARRIEUMERLOU Marie



Rapporteur : M. Hervé LABADIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2022/97 en date du 15 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal a validé les tarifs 2023 des concessions au cimetière communal ;

VU la délibération n°2023/107 en date du 11 décembre 2023 par laquelle le conseil municipal a validé les tarifs 2024 des concessions au cimetière communal ;

VU l'avis favorable de la commission finances, personnel et évaluation de la qualité du service public en date du 28 novembre 2023 ;

VU l'avis du comité consultatif des usagers en date du 26 novembre 2024 ;

CONSIDERANT qu'il s'agit de déterminer des tarifs tenant compte des coûts d'acquisition et de travaux revenant à la commune, pour lesquels un relatif équilibre doit être atteint, mais aussi de la nécessaire modulation pour la réalisation d'objectifs sociaux et des renouvellements effectués par les demandeurs ;

CONSIDERANT la hausse du coût de la construction de 4 % estimé par l'INSEE, une augmentation similaire a été proposée par le comité consultatif des usagers pour les tarifs des renouvellements du cimetière et des prises de concessions ;

CONSIDERANT la nécessité de faire ainsi évoluer les tarifs ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité:

Article 1 : d'approuver les nouveaux tarifs des achats et renouvellements de concessions du cimetière, tels que définis ci-dessous :

Concessions ancien cimetière - Tarifs 2025	Renouvellement
Cinquantenaires (50 ans)	
2 premiers mètres	155 €
3 & 4ème mètres	307 €
5ème	614 €
Trentenaires (30 ans)	
2 premiers mètres	86 €
3 & 4ème mètres	177 €
5ème	340 €
Temporaires (15 ans)	
2 premiers mètres	44 €
3 & 4ème mètres	132 €
5ème	220 €

Concessions nouveau cimetière et nouveaux caveaux dans les concessions des 2 cimetières		
Tarifs 2025	Prise concession	Renouvellement
Cinquantenaires (50 ans)		
caveau 2 places	3 450 €	699 €
caveau 4 places	3 784 €	891 €
caveau 6 places	4 652 €	1 113 €



Feuillet : 2024/		
cavernes	545 €	221 €
Trentenaires (30 ans)		
caveau 2 places	3 005 €	606 €
caveau 4 places	3 338 €	795 €
caveau 6 places	4 062 €	1 021 €
cavernes	445 €	184 €
Temporaires (15 ans)		
caveau 2 places	2 782 €	545 €
caveau 4 places	3 005 €	732 €
caveau 6 places	3 561 €	960 €
cavernes	356 €	144 €

Jardin du souvenir + Plaque d'identification Tarif 2025 - Prestation unique	174 €
--	-------

Article 2 : que les nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Article final : Monsieur le Maire et Monsieur le Maire-adjoint en charge des ressources humaines, des finances et de la qualité du service public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération qui sera adressée pour ampliation au contrôle de légalité préfectoral.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, par les membres dont la présence est attestée par leur signature au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire
M. Julien FICHOT



La secrétaire de séance
Mme Marie DARRIEUMERLOU

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.